

# Afriland First Bank CD : les pratiques douteuses de l'actionnaire majoritaire, Paul Kammogne Fokam, mises à nues

P. 8

## ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala

N° 591 du mardi 07 au mercredi 08 juin 2022

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05  
+ 243 903 185 670

E-mail : [kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)

[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)

L'info qui fait échos

# CENI : fortes turbulences en vue

P. 2

## Le Roi Philippe en RDC : six jours pour tourner la page et répartir sur de nouvelles bases

*Maintes fois annoncé en République Démocratique du Congo, le Roi des Belges, Philippe, a entamé mardi une visite de six jours qui va l'amener jusqu'à Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga, et Bukavu, dans le Sud-Kivu. Sur le trône du Royaume de la Belgique, c'est la première visite en RDC du monarque belge. Entre la Belgique et la RDC, son ancienne colonie, beaucoup d'eaux ont coulé sous le pont. Les dernières années de Joseph Kabila au pouvoir ont été très agitées entre Kinshasa et Bruxelles.* p. 3



## PARLONS-EN

### BIENVENUE AU ROI ET A LA REINE !

ECONEWS

**L**e mardi 7 juin 2022 n'aura été finalement qu'une journée tout à fait ordinaire à Kinshasa. Un mardi de canicule avec ses cohortes de marcheurs battant le pavé, ou ces milliers d'hommes et femmes attendant un transport improbable sous un soleil de plomb. Difficile d'imaginer en milieu de matinée que la capitale congolaise attendait la visite du couple royal belge. Il est même fort à parier que les masses, dans leur grande majorité, n'étaient guère...

(Lire en page 2)

## Face au Rwanda, Tshisekedi fixe une ligne rouge : se battre ou négocier sans compromission

 p. 4

## Avis d'Appel d'offres UG-PDSS

 p. 10

# CENI : fortes turbulences en vue

Entre la majorité au pouvoir et la Commission électorale nationale indépendante (CENI), les violons ne semblent pas s'accorder. Les deux partenaires au processus électoral n'émettent pas sur une même longueur d'ondes sur plusieurs dossiers. Avec le Gouvernement, des fonds destinés au budget opérationnel tombent à compte-gouttes. On apprend que la dernière cagnotte transmise à la CENI remonte à mars. Pas un sou ne lui a été alloué pour les mois d'avril et mai 2022. Bien plus, la CENI se montre réticente face à la ferme volonté du Gouvernement d'actionner les opérations de recense-

ment et identification de la population, concomitamment à celles de l'enrôlement des électeurs. Des indiscrétions parvenues à Econews rapportent que le Gouvernement a décidé de s'allier avec une firme ouest-africaine pour la mutualisation des opérations de recensement-identification et enrôlement des opérations. Un montage financier qui rencontre une sérieuse résistance de la CENI. Peu coopératif à un pouvoir qui pensait le tenir en laisse, le président de la CENI, Denis Kadima, se prépare à traverser une zone de très fortes turbulences.

ECONEWS

**A** Kinshasa, l'attention est tournée vers les visiteurs de marque qui ont décidé d'honorer la République Démocratique du Congo : le roi des Belges et le pape François. Deux temps forts, deux rendez-vous importants pour une République qui peine à retrouver une vie normale après autant d'années de déstabilisation sur tous les plans.

C'est pendant cette même période que le Rwanda se fait signaler par des actions de déstabilisation détournant l'attention de tout le monde vers la protection et la défense du territoire national, une question d'intérêt majeur.

Pendant ce temps, il se passe des choses difficilement acceptables en temps normal comme cette reprise de la mutualisation des actions de la CENI, de l'ONIP et de l'INS. Les trois cycles électoraux connus par le pays n'ont pas pu sortir le pays du tunnel. Bien au contraire ! Ce quatrième cycle, que tout le monde attend, est considéré comme la consolidation des acquis !

Le président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI), Denis

Kadima, est clair sur le sujet. « *Il n'y aura plus d'élus nommés par le jeu des combinaisons frauduleuses* », avait-il annoncé lors d'une récente rencontre avec les forces sociales. Cet engagement est de nature à rassurer. Il est aussi de nature à permettre une meilleure compréhension de ce qui se passe et d'établir le cas échéant les responsabilités des uns et des autres par rapport à ce qui risque d'arriver.

Il y a d'abord ce projet de mutualisation des opérations. Pour le Gouvernement, il s'agit d'une question de vie ou de mort parce que des intérêts financiers importants sont en jeu. Certains invoquent des indices de détournements, si pas, une volonté de glissement du calendrier électoral. D'où, il est régulièrement constaté que la CENI n'est pas disposée à se laisser entraîner dans une opération de violation de la Constitution quand au délai à tenir pour organiser les élections dans le pays.

Pour le moment, la CENI fait de la résistance en exigeant au gouvernement de financer les élections comme convenu. Dans les rangs de la majorité

au pouvoir, Denis Kadima devient agaçant et commence à gêner. Son discours ne plait plus.

Pour le lui faire savoir, le Gouvernement n'accélère pas le rythme de libération des fonds pour les opérations préélectorales. Il y a déjà deux mois et demi de retard dans la sortie des fonds en faveur de la Centrale électorale. La CENI ne se plaint pas encore, mais cela ne va plus tarder.

A l'interne, le secrétaire exécutif national de la CENI se comporte comme un potentat, prenant des engagements au nom de la Centrale électorale sans respecter les procédures, rapportent plusieurs témoignages. Dans ces conditions, il apparaît clairement que sans une requalification des approches, la CENI va droit dans une zone de fortes turbulences, hypothéquant la bonne organisation de prochains scrutins de 2023.

## QUE CACHE CET ACHARNEMENT ?

En réalité, certaines forces du pouvoir voudraient que ces opérations de mutualisation soient financées à travers un partenariat public-privé (PPP) dont l'acteur principal est déjà connu par eux. Cet opé-

rateur, qui pourrait, selon des indiscrétions, venir de l'Afrique de l'Ouest, est, apprend-on, disposé à apporter le financement de certaines opérations qui seront mutualisées. En même temps, il est acquis que le Trésor public sortira des fonds pour les mêmes opérations.

Serait-ce cette raison qui a poussé le Gouvernement à ne pas reculer ? Nul ne peut le confirmer. Mais, cela reste une hypothèse plausible dans un contexte des urgences d'organisation des élections qui ne pouvaient souffrir de ce type de manœuvres dilatoires.

La dissociation des opérations électorales d'avec le recensement de la population est une exigence qui s'impose à tous. Ces stratagèmes, qui tendent à tout faire au même moment, en alignant simultanément le recensement et l'identification de la population à l'enrôlement des électeurs, ne participent pas à la crédibilisation du processus électoral. Une fois de plus, ils jettent un discrédit total, avec des risques évidents des violations pré et post-électorales. Entre le Gouvernement et la CENI, on n'est plus loin d'un langage des sourds.

## Recensement, identification de la population et enrôlement des électeurs : les derniers réglages

**L**e Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a présidé, le lundi 6 juin 2022 à l'Immeuble du Gouvernement, une séance de travail qui a réuni autour de lui, tous les ministères et services membres du comité de pilotage pour le suivi de la mutualisation des opérations du recensement, de l'identification de la population, et de l'enrôlement des électeurs.

L'Institut national de la statistique (INS), la Commission électorale nationale indépendante (CENI), et l'Office national d'identification de la Population (ONIP) ont pris part à cette réunion, aux côtés des ministères de l'Intérieur, du Plan, du Budget, des Finances, et du Numérique pour faire le point avec le chef du Gouvernement sur l'évolution de cette mutualisation et sur la question du cahier des charges commun ayant les mê-

mes règles de collecte, de stockage et de transmission des données pour qu'elles soient facilement utilisées par les autres administrations.

Le ministre du Numérique, Eberande Kolongele, qui a fait le point de cette réunion devant la presse, a indiqué que le comité technique va commencer la semaine prochaine, le processus de validation de ce cahier des charges pour donner l'impulsion à toutes les autres étapes, au niveau de la CENI, de l'ONIP, et toutes les autres administrations.

« *Le Gouvernement est dans une démarche cohérente pour récolter les données de nos concitoyens qui seront utilisées à différents niveaux par différents services de l'Etat. Nous avons la CENI pour les opérations électorales, l'ONIP pour l'identification de la population, et l'INS pour les statistiques qui doivent être constituées. Le souci*

*du Gouvernement aujourd'hui, était de faire le point sur l'évolution de cette mutualisation, savoir comment faire pour que le processus démarre déjà avec l'implication de tous les différents services. C'est pourquoi, la question du cahier des charges de la mutualisation a été mise devant par son Excellence, Monsieur le Premier ministre. Le cahier des charges commun doit définir les différentes spécifications techniques des données qui doivent être enregistrées au niveau de différents services de l'Etat, de telle sorte que ce cahier des charges précise les règles d'interopérabilité, c'est-à-dire, la possibilité pour ces différentes données d'être utilisées par les différents acteurs intervenants », a-t-il déclaré. Et de préciser : « *Le comité technique va commencer la semaine prochaine, le processus de validation dudit cahier des charges**

*pour donner l'impulsion à toutes les autres étapes, au niveau de la CENI, de l'ONIP, et de toutes les autres administrations qui, jusque-là, collectent des données biométriques des gens, doivent le faire sur la base d'un cahier des charges unique correspondant à de mêmes règles, qui permettront qu'après récolte, toutes ces données soient facilement utilisées par les autres administrations. Parce que les règles de stockage et de transmission seront communes continues de tout le monde ».*

Il a également expliqué que l'avantage de cette mutualisation reste le gain du temps et l'économie des moyens. Au lieu de chaque service revienne chercher les mêmes informations auprès de chaque citoyen avec ses propres moyens, la mutualisation fait d'une pierre tous les coups et le trésor public fait des économies réelles.

AVEC PRESSE/PRIMATURE

## PARLONS-EN

### BIENVENUE AU ROI ET A LA REINE !

(Suite de la Une)

informées de l'arrivée de l'illustre hôte de leur président. Ils ont d'autres préoccupations autrement plus vitales, écartelées qu'elles sont entre la cherté de la vie, la guerre dans les Kivu et l'Ituri, un fort taux de chômage induit par une crise économique devenue endémique, la difficulté insurmontable à obtenir un visa Schengen... le tout enrobé dans la lourde chape d'une corruption généralisée.

En dépit de ce tableau sombre, le roi Philippe et la reine Mathilde sont la bienvenue dans l'ex-colonie de la Belgique. Certes, son pays est une monarchie constitutionnelle, où le roi reste à l'écart d'une politique active apparente, il n'en reste pas moins que son influence sur la démarche diplomatique de son pays est une évidence. Même s'il est mis en avant la confirmation par le monarque de la restitution des œuvres d'art emportées jadis par le colonisateur, à l'occasion de son discours devant le parlement ou sa rencontre avec les étudiants, la question du racisme auquel les Congolais de la RDC font face en Belgique notamment, sera difficilement éludée.

Il est à noter que la visite du roi des Belges intervient à une année et demi des élections législatives mais surtout de la présidentielle qui attise une tension qui va crescendo entre les oppositions et la majorité au pouvoir, du fait du manque d'un consensus autour de la loi électorale. La période du séjour royal est particulièrement bien choisie. Les stratégies diplomatiques belges ont veillé qu'elle ne soit pas trop rapprochée des échéances électorales, de peur que le roi Philippe ne soit accusé d'apporter son soutien à l'une ou l'autre partie.

Il est de tradition qu'un déplacement d'une telle importance soit couplé avec la signature d'une panoplie d'accords et autres protocoles économiques. C'est la raison d'être de la présence du premier ministre De Croo et d'autres membres du gouvernement belge dans la délégation du couple royal belge. Touchons du bois.

# Le Roi Philippe en RDC : six jours pour tourner la page et répartir sur de nouvelles bases

**Maintes fois annoncé en République Démocratique du Congo, le Roi des Belges, Philippe, a entamé mardi une visite de six jours qui va l'amener jusqu'à Lubumbashi, dans la province du Haut-Katanga, et Bukavu, dans le Sud-Kivu. Sur le trône du Royaume de la Belgique, c'est la première visite en RDC du monarque belge. Entre la Belgique et la RDC, son ancienne colonie, beaucoup d'eaux ont coulé sous le pont. Les dernières années de Joseph Kabila au pouvoir ont été très agitées entre Kinshasa et Bruxelles. Au pou-**

**voir depuis janvier 2019, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, s'efforce de jeter les nouvelles bases d'une coopération mutuellement avantageuse avec la Belgique qu'il considère, à juste titre d'ailleurs, comme sa « seconde patrie ». Pendant six jours, le Souverain belge tentera de tourner une page et réécrire l'histoire, faite de hauts et de bas, entre les deux parties. Ce mercredi, il s'adresse à la nation congolaise depuis le Palais du peuple.**

ECONEWS

**L**e Roi des Belges, Philippe, est arrivé mardi à Kinshasa pour sa première visite officielle en République Démocratique du Congo (RDC), sur fond de travail de mémoire et de réconciliation entre la Belgique et son ancienne colonie.

Le souverain, son épouse Mathilde et la délégation gouvernementale qui les accompagne ont été accueillis à l'aéroport international de N'Djili par le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshisekedi, et sa femme, Denise Nyakeru, aux côtés de tout le gotha politique congolaise.

Cette visite royale, la première depuis celle en 2010 d'Albert II, père de Philippe, a été deux fois reportée, en 2020 à cause de la pandémie de Covid-19, puis au début de cette année en raison de la guerre déclenchée par la Russie en Ukraine.

Pour les deux nations, cette visite, prévue pour six jours en terres congolaises, revêt une forte portée symbolique, deux ans après que le roi, à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire de l'indépendance de l'ex-Congo belge, a exprimé dans une lettre à Félix Tshisekedi ses « plus profonds regrets » pour les « blessures » de la colonisation, une première historique. Le souverain, qui règne depuis 2013, avait regretté les « actes de violence et de cruauté » commis à l'époque où son ancêtre Léopold II avait fait du Congo sa propriété personnelle (1885-1908), avant le demi-siècle de présence de l'Etat belge dans l'immense pays d'Afrique centrale.

Le Président Tshisekedi avait salué les paroles du roi comme une « avancée » à même de « booster les relations amicales » entre les deux pays.

Sur invitation de ce dernier, deux ans après, le monarque belge se trouve en RDC, du 7 au 13 juin 2022, pour une visite de six jours.

Tandis que le monarque belge souhaite renforcer les relations avec le président Tshisekedi et continuer le travail de mémoire sur le passé colonial, cette visite est entourée de grands enjeux. Il s'agit principalement de tourner une page, fait de hauts et de bas, tout en s'efforçant de répartir sur de nouvelles bases.

## RÉCHAUFFEMENT DES RELATIONS ENTRE LES DEUX PAYS

« Dans le contexte actuel, depuis l'arrivée du président Tshisekedi, on assiste vé-

ritablement à un réchauffement des relations entre les deux pays. Du point de vue Belge, ce sera une espèce de consolidation du message du roi Philippe qui a déjà eu des mots assez forts », indique le professeur Bob Kabamba, chargé de cours au Département de sciences politiques de l'Université de Liège, cité par BBC Afrique.

« Maintenant on a l'impression qu'il veut poser des actes au-delà des paroles. Le deuxième aspect, c'est du côté congolais. Actuellement au Congo, la vie politique est assez mouvementée. Cette visite est pour Félix Tshisekedi un moment important pour justement consolider ce pouvoir, montrer que la Belgique le soutien, montrer à l'opinion publique congolaise que la Belgique est avec lui et qu'il est digne d'avoir le soutien de toute la communauté internationale à travers la Belgique », poursuit Bob Kabamba par ailleurs spécialiste de politiques africaines.

## RECONNAISSANCE D'UN LOURD PASSÉ COLONIAL

Jean-Michel Sama Lukonde, Premier ministre de la République démocratique du Congo, reçoit l'inventaire complet des quelque 84 000 objets ethnographiques et organologiques de la République démocratique du Congo qui se trouvent actuellement à l'Africa Museum.

En 2020, le monarque belge avait exprimé ses regrets au sujet des « actes de violence et de cruauté » commis lors de la domination coloniale au Congo.

Tout avait commencé avec une lettre envoyée au président congolais Félix Tshisekedi en juin 2020.

Sans s'excuser, le roi Philippe avait déploré la souffrance et les humiliations infligées au Congo pendant 75 ans, de 1885 à 1960. Notamment les tueries et les mutilations subies par les travailleurs congolais dans les plantations de caoutchouc.

« C'est ce qu'on appelle les reliquats qui polluent les relations entre les deux pays. Il y a bien sûr la reconnaissance de ces aspects, la violence de la colonisation, la spoliation de toute une série de biens socio-culturels congolais qui sont exposés dans les musées en Belgique », explique M. Kabamba.

« Il y a la question aussi des mutilations, des exactions qui ont été commises à l'époque de l'Etat indépendant du Congo sous Léopold « La Belgique doit



Au pouvoir depuis janvier 2019, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, s'efforce de jeter les nouvelles bases d'une coopération mutuellement avantageuse avec la Belgique

demande pardon », dit Mgr Donatien Nshole

Présent mardi à l'aéroport international de N'Djili, Mgr Donatien Nshole, secrétaire général de la CENCO, souhaite que « la Belgique s'engage à nous accompagner à aller de l'avant (...) Le pardon par rapport à ce qui n'a pas été durant la colonisation ».

Pour Christophe Mboso, président de l'Assemblée nationale, la visite du couple royal « enterre une page d'histoire douloureuse entre la RDC et la Belgique » et « ouvre une nouvelle page de coopération dynamique et privilégiée ».

Ce mercredi déjà, le Roi Philippe s'adresse à la nation congolaise depuis l'esplanade du palais du peuple.

## VERS UNE RÉCONCILIATION ENTRE LA BELGIQUE ET LA RDC ?

Les regrets exprimés par le monarque en 2020 ont été suivis pas l'amorce d'un travail de mémoire sur le passé colonial.

En Belgique, une commission parlementaire spéciale a été mise en place, ainsi que la rédaction d'un rapport avec un inventaire sans concession des exactions et spoliations commises pendant la période coloniale belge.

Cette commission explore aussi les mécanismes de réparation, de compensation et de réconciliation entre les deux pays.

En parallèle, la Belgique a ouvert la porte à des restitu-

tions d'objets artistiques ou symboliques à la RDC.

Au premier rang de cette restitution, on retrouve la dent de Patrice Lumumba, les derniers restes de l'ancien Premier ministre exécuté en 1961 avant que sa dépouille ne soit dissoute dans de l'acide. Cette dent doit être rapatriée en RDC en juin prochain, et ce, après plusieurs reports.

Un véritable chemin vers la paix, cette fois dans l'est du Congo, grâce à la médiation du Kenya ?

## VERS UNE RESTITUTION DES ŒUVRES D'ART

Une commission parlementaire belge spéciale a été mise en place, ainsi que la rédaction d'un rapport avec un inventaire sans concession des exactions et spoliations commises pendant la période coloniale belge.

La Belgique a aussi remis le mois dernier un inventaire de plus de 80 000 objets d'arts originaires du Congo et stocké dans le musée de l'Afrique de Tervuren en Belgique, entre autres.

Il se pose aussi la question de la décolonisation de l'espace public, notamment à Bruxelles.

La capitale belge a commandé un rapport pour inventorier les symboles coloniaux. Le texte publié le mois dernier a pour objectif de recontextualiser les monu-

ments érigés à la gloire de la colonisation.

## BRUXELLES VEUT RÉCUPÉRER SA PLACE

« La Chine a largement supplanté les partenaires traditionnels. La seule plus-value sur laquelle la Belgique joue, c'est dans le domaine de la santé et de l'éducation. Dans ces deux domaines, la Belgique est toujours en pointe et peut toujours continuer à apporter une plus-value et peut toujours compter comme numéro 1 dans les relations entre les deux pays », remarque le politologue.

Et d'ajouter : « Il y a toujours des hauts et des bas, soit du côté belge, soit du côté congolais. Quand on regarde le calendrier électoral tel qu'il a été publié, je doute fort que ce calendrier soit respecté. Hélas, on va commencer à voir toute une série de remarques et de conditions qui vont être posées au niveau belge, cela va avoir des répercussions. Il y a aussi le domaine des droits de l'homme surtout à l'est du pays où on a dans deux provinces l'état de siège qui est censé normalement mettre fin aux exactions, mais lorsque l'on lit les différents rapports, on se rend bien compte qu'il y a aussi des exactions qui sont commises par les forces de l'ordre du gouvernement congolais. Progressivement, dans les mois qui vont arriver, certainement, que ces dossiers-là vont aussi devenir problématiques ».

# Face au Rwanda, Tshisekedi fixe une ligne rouge : se battre ou négocier sans compromission

De retour le week-end d'un séjour de travail de 48 heures auprès de son homologue du Congo/Brazzaville, Denis Sassou Nguesso, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, s'est montré inflexible face à l'appui vraisemblable du Rwanda aux rebelles du M23. A Kinshasa, le Président de la République est prêt à déployer tous les moyens nécessaires pour mettre fin à l'aventure militaire du M23. Si, entre-temps, Kinshasa ne ferme pas la porte à une solution diplomatique, Félix Tshisekedi a tenu à préciser que son attitude n'est pas le signe d'une quelconque faiblesse. Bien au contraire. « Le fait de vouloir la paix, la fraternité et la solidarité n'est pas une faiblesse », a soutenu Félix Tshisekedi, rappelant sans détours que « cela ne doit pas constituer une occasion pour des voisins de venir nous provoquer ».

FRANCIS M.

Sur les collines du Nord-Kivu, aux encablures de la frontière avec le Rwanda, de violents combats ont opposé les Forces armées de la RDC (FARDC) aux rebelles du M23. Selon le porte-parole du gouverneur-militaire de la province du Nord-Kivu, « le bilan du côté FARDC est de deux militaires tués et cinq blessés ».

Se refusant à citer nommément le Rwanda – son appui aux rebelles du M23 étant un secret de polichinelle – le général de brigade Sylvain Ekenge Bomusa note, dans une communication officielle des FARDC, que « l'usage des canons à longue portée témoigne du soutien que le M23 bénéficie de son allié naturel », en l'occurrence le Rwanda.

Pendant ce temps, à Kinshasa, le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, est allé le week-end à la rencontre à Oyo du président Denis Sassou Nguesso. Peu avant son retour dimanche, le président de la République a répondu aux questions de la

presse, dénonçant d'un ton ferme l'influence négative du Rwanda dans l'instabilité de la partie Est de la RDC.

## «AUCUN DOUTE» SUR LA MAIN NOIRE DU RWANDA

Le Président Félix Tshisekedi a affirmé dimanche n'avoir « aucun doute » sur le soutien du Rwanda à une rébellion venue « aggraver » son pays, tout en répétant son souhait d'entretenir des relations apaisées avec ses voisins. La nouvelle crise congolo-rwandaise, provoquée par la résurgence dans l'Est de la RDC de l'ancienne rébellion tutsi du M23 (Mouvement du 23 mars), était au menu de discussions ce week-end entre M. Tshisekedi et son homologue et voisin congolais Denis Sassou Nguesso dans le fief de celui-ci à Oyo, à quelque 400 km au nord de Brazzaville.

Kinshasa accuse le Rwanda de soutenir le M23, que de violents combats ont opposé fin mai à l'armée de RDC. Kigali dément, mais en représailles, Kinshasa a suspendu les vols sur son terri-



toire de la compagnie RwandAir et convoqué l'ambassadeur du Rwanda pour lui notifier une « mise en garde sévère ».

Le président Tshisekedi n'avait pas encore évoqué publiquement cette crise.

« J'ai toujours soutenu qu'il fallait plutôt construire des ponts que construire des murs », a déclaré Félix Tshisekedi peu avant de quitter Oyo. « Malheureusement, aujourd'hui nous en sommes là où nous sommes », a-t-il regretté.

« Le fait de vouloir la paix, la fraternité et la solidarité n'est pas une faiblesse », a-t-il soutenu. « Cela ne doit pas constituer une occasion pour des voisins de venir nous provoquer ».

« J'espère que le Rwanda a retenu cette leçon parce que, aujourd'hui, c'est clair, il n'y a pas de doute, le Rwanda a soutenu le M23 pour venir aggraver la RDC », a poursuivi Félix Tshisekedi.

Le Président de la République a rappelé que ces rebelles avaient été vaincus, « totalement défaits », en 2013 par l'armée congolaise

et « leur arsenal confisqué ». « Si aujourd'hui ils ont repris du poil de la bête, ça veut dire qu'ils sont partis de quelque part », a-t-il conclu.

Le président Sassou Nguesso s'est, de son côté, déclaré « confiant » quant à la résolution de cette crise. « Je pense que nous allons rapidement surmonter ces difficultés et ramener la paix à travers le dialogue », a-t-il déclaré.

A Kigali, on tente cependant de se dédouaner. Dans un entretien exclusif avec la VOA (La Voix de l'Amérique), l'ambassadeur du Rwanda en RDC, Vincent Karega, a reconnu que les relations entre Kinshasa et Kigali sont « turbulentes », jugeant « infondées » les allégations selon lesquelles Kigali soutient les rebelles du M23 qui opèrent dans l'Est de la RDC.

## VERS LA CRÉATION D'UNE FORCE RÉGIONALE DE L'EAC

Alors que le Conseil de sécurité des Nations Unies a apporté aux pourparlers de Nairobi (Kenya), engagé sous

la médiation du président Uhuru Kenyatta, les chefs d'Etat-majors des forces de défense de la Communauté des États d'Afrique de l'Est (EAC), réunis les 6 et 7 juin 2022 à Goma (province du Nord-Kivu) ont levé l'option de créer incessamment une force régionale chargée d'éradiquer les forces négatives dans l'Est de la RDC. Cette force régionale sera chargée de contenir, vaincre et éradiquer les forces négatives qui écument la partie Est de la RDC.

Dans un communiqué final de cette réunion, le général de bridage Sylvain Ekenge Bomusa a rappelé que cette réunion, convoquée par le général d'armée Célestin Mbala Munsense, chef d'Etat-major général des FARDC, avait pour but « le passage en revue de la situation sécuritaire dans la partie Est de la République Démocratique du Congo et l'examen du rapport des travaux des experts réunis dernièrement à Goma, du 4 au 6 juin 2022 ».

Cette réunion faisait suite au dernier conclave des chefs d'Etat de l'EAC sur la RDC, tenu en avril dernier à Nairobi, au Kenya.

Selon le général Ekenge, les recommandations issues de cette réunion de Goma seront « consolidées lors de prochaines assises des experts et des chefs des forces des défenses, qui auront lieu du 15 au 19 juin 2022 à Nairobi au Kenya; avant leur validation par les chefs d'Etat de la communauté d'Afrique de l'Est ».

Cette réunion de Goma a été présidée par le chef des forces de défense du Kenya, le général Robert Kibochi.

# Loi électorale : après l'Assemblée nationale, les sénateurs FCC boycottent les discussions au Sénat

TIGHANA M.

À l'instar des débats à l'Assemblée nationale, les sénateurs du FCC (Front commun pour le Congo) ont décidé de boycotter les discussions engagées à la chambre haute du Sénat. Ce qui n'a pas empêché le Sénat de poursuivre l'examen, en seconde lecture, de la proposition de loi préalablement adoptée à l'Assemblée nationale.

Dans la perspective de la clôture le 15 juin prochain de la session parlementaire

de mars, le bureau du Sénat a accordé jusqu'au 12 juin 2022 à sa Commission PAJ pour produire le rapport final à soumettre à l'adoption de la plénière.

Pour rappel, c'est au cours de la plénière du jeudi 2 juin 2022 que les députés nationaux ont examiné et voté la proposition de loi modifiant et complétant la loi n°06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines municipales et locales telle que modifiée et complétée

à ce jour.

Le député national Augustin Mulumba, président de la commission PAJ de l'Assemblée nationale, a présenté la synthèse du rapport des cogitations de sa commission par rapport aux dix options retenues par la plénière sur les dix-huit proposées par le G13, initiateur de la proposition de loi sous examen.

Selon lui, la commission n'a ajouté aucune option sur celles adoptées par la plénière, soulignant que le travail de la commission a consisté à traduire fidèlement en écriture

juridique les options levées par la plénière en vue de renforcer la rationalité du processus électoral, la transparence du scrutin, la traçabilité des résultats ainsi que l'intégrité du vote.

De son côté, le député Daniel Mbau Sukisa, rapporteur de la commission, a énuméré les dix options levées par la plénière et sur lesquelles la commission a axé ses travaux. Il s'agit de l'introduction du seuil de recevabilité des listes au prorata de 60% des sièges en compétition; du maintien de la proportionnelle; de la prise en compte de la dimension genre

dans la constitution des listes conformément à l'article 14 de la Constitution; de la distinction des inéligibilités définitives pour les crimes graves (génocide, crimes contre l'humanité, crimes de guerre) de celles temporaires pour les autres infractions...

Cette dernière disposition a l'avantage d'ouvrir la porte à un mandat électif à Jean-Pierre Bemba, leader du MLC (Mouvement de libération du Congo), condamné pour subordination des témoins à la CPI (Cour pénale internationale).

# L'IGF éventre le boa : de Freeport à CMOC, la Gécamines a été flouée dans TFM

Après six mois d'enquête dans les profondeurs de la Gécamines (Générale des carrières et des mines), l'Inspection générale des finances (IGF) est arrivée à des conclusions qui démontrent le degré de prédation de ce qui a été jadis le fleuron de l'industrie minière congolaise. De ses 35 millions de tonnes de réserves en cuivre et plus de trois millions de tonnes de réserves en cobalt en 2000, la Gécamines n'en compte finalement qu'à peine neuf millions de tonnes de réserves de cuivre et 1,4 millions de tonnes de cobalt en 2021, fait observer l'IGF. Bref, le patrimoine minier de la Gécamines a été bradé dans divers

contrats de joint-venture qui n'ont pas profité à l'entreprise. Pire, de tous ces partenariats qui ont généré, entre 2012 et 2020, environ 35 milliards de dollars US, la Gécamines en a tiré que la modique somme de 564 millions USD, note l'IGF. De tous les partenariats de la Gécamines, l'IGF indexe particulièrement celui conclu dans le cadre de Tenke Fungurume Mining. Depuis le Canadien Lundin Mining jusqu'à l'actuel propriétaire le Chinois CMOC, en passant par l'Américain Freeport Mc Morgan, TFM a fait l'objet d'une vraie razzia, dénonce l'IGF.

FRANCIS M.

On savait déjà que le Code minier de 2002, inspiré par la Banque mondiale, est venu formaliser le démantèlement de la Gécamines (Générale des carrières et des mines), le nostalgique géant minier de la République Démocratique du Congo. On savait aussi que, depuis sa promulgation en 2002, le Code minier n'était nullement en faveur de la RDC.

Depuis toutes ces années, les dégâts ont été tels que la RDC a tenté de se rattraper avec la révision du Code minier révisé de 2018, mais le ver était déjà dans le fruit. Il a fallu donc attendre la publication de l'IGF (Inspection générale des finances) pour comprendre enfin la grande razzia dont a été victime la Gécamines.

Autrefois, fleuron de l'industrie minière congolaise, la Gécamines a été condamnée à une mort certaine. Bref, l'entreprise a été saignée à blanc au travers des partenariats - 24 au total signés entre 2000 et 2008 - dans lequel l'Etat congolais n'a bénéficié que de maigres revenus en termes d'impôts, droits, taxes et royalties.

Pour la seule période de 2012 à 2020, les partenariats de la Gécamines ont généré, révèle le rapport de l'IGF, des revenus d'environ 35 milliards Usd pour lesquels l'Etat congolais, via la Gécamines, n'aura encaissé qu'à peine 564 millions USD.

Le rapport de l'IGF épingle également d'énormes sommes en termes de pas-de-ports payés dans la conclusion de divers partenariats pour lesquels seule une portion congrue a pu être canalisée vers le compte général du Trésor.

Mais, le plus grand scandale que révèle ce rapport de l'IGF comme avec l'arrivée de l'Américain Freeport Mc Moran dans le capital de Tenke Fungurume Mining (TFM), après avoir hérité des actions du Canadien Lundin Mining.

Depuis lors, la Gécamines a été systématiquement dépouillée d'une bonne partie de sa part dans le capital de TFM. La descente aux enfers s'est poursuivie lorsqu'en 2016 l'Américain Freeport a cédé ses parts, pour plus de 2,6 milliards USD,

au Chinois China Molybdenum Co. (CMOC).

A ce sujet, le rapport de l'IGF renseigne que la Gécamines, qui avait initialement 45% de parts en 1996 dans le capital social de la joint-venture créant TFM, s'est retrouvée en 2005 avec 17,5%, avant de remonter à 20% à l'occasion de la révisitation des contrats miniers de 2008, initiée par le Gouvernement d'Antoine Gizenga.

Bien plus, le rapport de l'IGF note qu'il n'y a pas eu de royalties en faveur de la Gécamines dans TFM, soit un manque à gagner estimé à plus de 300 millions USD. Entre 2012 et 2020, le rapport indique également que la Gécamines aurait perçu des dividendes insignifiants sur les 14 milliards USD générés sur la même période par TFM.

Tout compte fait, depuis sa prise de contrôle par l'Américain Freeport jusqu'à l'arrivée du Chinois CMOC, TFM n'a aucunement bénéficié à la Gécamines. Bien au contraire, toutes les transactions ont été faites au détriment de l'opérateur national qui ne s'est contenté que de maigres revenus.

Selon un député national, cité par Stany Bujakera, journaliste à Jeune Afrique, « le dossier TFM est le plus gros scandale du rapport de l'IGF. La part de la Gécamines dans le partenariat avec TFM en 1996 a été réduite par in-



Vue aérienne des installations de TFM, dans la province du Lualaba

fluence de la Banque mondiale et de l'ambassade des Etats-Unis (via une conseillère) à 17,5 % en 2005 et remonté à 20% en 2009 ».

Décidément, la Banque mondiale, grand artisan du Code minier de 2002, a participé activement au démantèlement de la Gécamines, dépouillant l'Etat congolais de son potentiel minier.

La majorité de contrats signés entre 2000 et 2008 ont été signés sous l'impulsion de la Banque mondiale en créant un manque à gagner pour la Gécamines, via les apports en capitaux empruntés, une sous-traitance massive auprès de maison mère étrangère, générant d'importantes charges financières qui ont participé au rapatriement frauduleux des capitaux vers la maison-mère.

La même source, reprise par Stany Bujakera, fait

également mention du « taux d'intérêt de plus de 16% fixé par TFM et suivi par les autres opérateurs ».

Pour toutes ces raisons, ce député national est convaincu que TFM a été « un mauvais exemple pour les autres ». Comme conséquence, entre 2012 et 2020, à peine 564 millions USD ont été versés à la Gécamines sur les 35 milliards de chiffre d'affaires générés par ses divers partenariats. Un scandale qui traduit le degré de prédation de cette entreprise du Portefeuille de l'Etat jadis fleuron de l'industrie minière congolaise lorsqu'elle contribuait, au temps fort de son apogée dans les années 1980, à plus de 70% du budget national.

## SILENCE DANS LES RANGS DES ONG

C'est tout de même curieux que le sulfureux rap-

port de l'IGF ne suscite pas l'engouement dans les rangs des ONG qui se montrent généralement aptes à réagir quand ces genres de scandale touche leur cible de prédilection, à savoir l'homme d'affaires israélien Dan Gertler. Parce que ce dernier n'est pas nommé épinglé par l'IGF, toutes ces ONG ont préféré se taire. Pas une réaction dans leurs rangs. Et quand le rapport de l'IGF indexe leur protégé, TFM, ces ONG sont embarrassées.

C'est normal que, depuis la publication de ce rapport de l'IGF, des ONG telles que Resources Matters de la Belge Elisabeth Caessens ou, sa branche congolaise, le collectif « Congo n'est pas à vendre », brille par un silence complice. En réalité, elles ne trouvent pas intérêt à réagir à un sujet où Dan Gertler, leur proie idéale, n'est pas impliqué.

Aussi, ont-elles décidé de se taire pour ne pas gêner leurs intérêts obscurs qui ne vont nullement dans le sens de la défense de la RDC et de son peuple.

Pourtant, depuis Lundin Mining jusqu'à CMOC, en passant par Freeport Mc Moran, le rapport de l'IGF souligne, avec des preuves évidentes, que la Gécamines a été flouée de bout en bout dans TFM.

A tout prendre, le rapport de l'IGF a l'avantage, même s'il ne cerne pas tous les problèmes, de mettre sur la place publique l'étendue de dégâts causés à la Gécamines, sous la bénédiction de la Banque mondiale qui a organisé et supervisé cette razzia.

Pour le cas spécifique de TFM, le rapport démontre que cette entreprise a toujours échappé au contrôle de l'Etat, depuis la présence de l'Américain Freeport Mc Moran jusqu'au Chinois CMOC qui en a pris possession en 2016. Bref, c'est un bien sans maître dans lequel l'Etat congolais n'a aucun droit de regard.

Cependant, l'IGF pense qu'il y a moyen de rétablir la Gécamines dans ses droits, convaincu que rien



Jules Alingete Key, patron de l'IGF

(Suite à la page 6)

# L'IGF éventre le boa : de Freeport à CMOC, la Gécamines a été flouée dans TFM

(Suite de la page 5)

n'est encore perdu. C'est l'essentiel des recommandations qu'a formulées son patron, Jules Alingete Key,


dans la lettre qu'il a adressée, le 3 juin 2022, à Mme la ministre d'Etat en charge du Portefeuille à l'attention de

l'Assemblée générale et du Conseil d'administration de la Gécamines.

Parmi ses recommandations,

l'IGF évoque la possibilité d'« explorer les possibilités de révision du taux de royalties fixées dans les contrats

d'amodiation, en tenant compte du caractère significatif de l'apport des gisements par la Gécamines S.A.»


  
 République Démocratique du Congo
   
 PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
   
 Kinshasa, le 03 JUN 2022
   
 GECAMINES - 0112345678
   
 N° 0918 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2022
   
 N° 0918 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2022

**TRANSMIS** copie pour information à :
 

- Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat (avec l'expression de mes hommages les plus déférents) Palais de la Nation
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement (avec l'assurance de ma très haute considération) Hôtel du Gouvernement
- Son Excellence Monsieur le Directeur de Cabinet du Chef de l'Etat ;
- Son Excellence Madame la Ministre des Mines ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Chef de Service Adjoint ;
- Monsieur le Président du Conseil Supérieur du Portefeuille ;
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la GECAMINES S.A. ;
- Monsieur le Directeur Général de la GECAMINES S.A. ;
- Monsieur l'Inspecteur Général des Finances - Coordonnateur.

 (TOUS) à KINSHASA/GOMBE

**Objet :** Transmission recommandations de l'Inspection Générale des Finances à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la GECAMINES S.A.

**A Son Excellence Madame la Ministre d'Etat, Ministre du Portefeuille à KINSHASA/GOMBE**

**Excellence Madame la Ministre d'Etat,**

Faisant suite au rapport de l'Inspection Générale des Finances sur le contrôle de gestion des actifs miniers de la GECAMINES S.A. et celui concernant la gestion proprement dite de cette Entreprise du Portefeuille de l'Etat et consécutivement à ma lettre n° 0898/PR/IGF/IG-CS/JAK/SMI/2022 du 02 juin 2022, adressée à Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, dont copie vous a été réservée, relative à la transmission dudit rapport, j'ai l'honneur de vous faire part des recommandations ci-après, faites à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration de la GECAMINES S.A. :

...

Inspection Générale des Finances, n°30, Avenue des Forces Armées, ex. Haut-Commandement  
 +243 97 10 39 634 contact@igf.gouv.cd B.P 3683 Kinshasa / Gombe

Page 2 de la lettre n° 0918 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2022

**a) S'agissant de la gestion du patrimoine minier :**

1. Annuler tous les contrats d'amodiation non encore en production ;
2. Explorer les possibilités de révision du taux des royalties fixées dans les contrats d'amodiation, en tenant compte du caractère significatif de l'apport en nature des gisements par la GECAMINES S.A. ;
3. Engager les procédures nécessaires à la récupération des actifs miniers cédés à des prix forfaitaires, sans évaluation préalable, faute de renégociation, à l'amiable, des conditions des cessions concernées ;
4. Renégocier, si ce n'est pas encore fait, la part de la GECAMINES S.A. dans le capital de KCC à la suite de la cession des actifs miniers intervenue en 2019 conformément à l'article 182, alinéa 4 du Code Minier ;
5. Réévaluer le protocole d'Accord de MVUMILIA au regard du préjudice financier subi par cette société pour mériter un dédommagement de USD 20 millions sans apport d'un quelconque revenu à la GECAMINES S.A. ;
6. Réévaluer le contrat SCAKAT pour vérifier pourquoi cette société ne verse pas de dividende alors que la GECAMINES S.A. perçoit des royalties sur une production artisanale.

**b) S'agissant de la gestion proprement-dite de la société :**

1. Fixer une clé de répartition des revenus provenant des royalties, redevances et autres pas de porte, en consacrant une part substantielle à l'investissement ;
2. Réglementer l'octroi des collations et des primes non permanentes aux agents en fixant les faits générateurs et les taux, en vue d'éviter que ces avantages ne cachent des salaires occultes ou des avantages complaisants ;
3. Proscrire l'octroi d'avantages non reconnus aux mandataires (prime de bilan, prime de budget, frais d'installation, jetons de présence, fonds secret de recherche, etc.) ;
4. Renégocier les contrats des travaux à façon des minerais en vue de minimiser les risques de perte et prendre en compte le cobalt contenu dans les minerais ;
5. Optimiser le fonctionnement de la Cellule de Gestion des Projet et des Marchés Publics, récemment mise en place ;
6. Veiller au paiement correct des impôts et Taxes dus à l'Etat,
7. Faire certifier les soldes des comptes clients et procéder au recouvrement des créances dont l'ampleur est inquiétante ;
8. Assainir le portefeuille des créanciers de la société pour déterminer la réalité des dettes et l'existence même de ces créanciers ;
9. Mettre en œuvre le plan social en vue d'assurer la retraite des agents et cadres fin-carrière et rajeunir les effectifs en privilégiant le personnel technique ;
10. Mettre à jour des statuts de la GECAMINES S.A. pour les rendre conformes au Droit OHADA ;
11. Renégocier la convention collective pour l'adapter à la situation financière de la société et au rendement du personnel ;

Inspection Générale des Finances, n°30, Avenue des Forces Armées, ex. Haut-Commandement  
 +243 97 10 39 634 contact@igf.gouv.cd B.P 3683 Kinshasa / Gombe

Page 3 de la lettre n° 0918 /PR/IGF/IG-CS/JAK/NMM/2022

12. Suivre et contrôler les engagements des sous-traitants des écoles et des hôpitaux de la GECAMINES S.A. vis-à-vis de leurs travailleurs en vue d'assurer un service de qualité ;
13. Investir dans la recherche et la prospection ainsi que dans le renouvellement et la modernisation de l'outil de production en vue de remettre la GECAMINES S.A. sur l'orbite des entreprises industrielles ;
14. Prendre des dispositions afin d'optimiser l'utilisation de la flotte des engins GECAMINES S.A. en vue de réduire les coûts de location ;
15. Prendre des dispositions afin de récupérer les actifs immobiliers occupés par les tiers ;
16. Procéder à la liquidation des filiales non viables et étudier la possibilité d'ouvrir le capital aux nouveaux investisseurs, pour les filiales identifiées comme rentables.

Je vous prie d'agréer, Excellence Madame la

**Ministre d'Etat,** l'assurance de mes sentiments patriotiques.

**ALINGETE KEY Jules**

# Lorsque le dynamisme de la violence faite à la femme obtient le feu vert de la famille et de l'autorité coutumière

*L'oncle paternel censé protéger l'adolescente est devenu son bourreau. C'est l'histoire vécue par Carine après la mort de son père en 2002. Pendant près de deux décennies, elle a été soumise à une violence conjugale sans précédent. Aidée par un homme d'affaires, Carine a trouvé refuge en Europe.*

**TIGANA MASIALA**

Le mariage des enfants en Afrique centrale et australe est l'un des majeurs défis à relever dans la région. Il nuit gravement à l'éducation, la santé, y compris la santé sexuelle et reproductive, et le développement général des adolescents et des jeunes.

Encore fréquent dans certaines familles à travers le continent africain, le mariage précoce et forcé de la fille a encore de beaux jours devant lui. En République Démocratique du Congo, les autorités peinent à enrayer la pratique. Une pratique qui s'explique souvent par deux principaux facteurs. D'abord, un désir d'amélioration des conditions de vie de la famille de la fille qui surpassent les questions essentielles de consentement et d'amour des époux.

C'est l'histoire de Carine Kimanga Alasa, 14 ans. Une Congolaise, aimable et gentille, victime de violence sexuelle depuis son jeune âge. A en croire un rapport de l'ONG «Union pour la Défense Intégrale de la Femme en RD

Congo» (UDIF-Congo) publié en 2022, dont une copie est parvenue à la Rédaction d'Econews, depuis près de deux décennies, la jeune dame est soumise à une violence conjugale sans précédent perpétrée par son propre oncle paternel.

L'histoire commence après le décès du père de la jeune Carine en 2002. Pour son encadrement et sa scolarité, la famille paternelle avait décidé de confier la jeune fille de 14 ans à son oncle paternel Kimanga Victor, riche homme d'affaires de son état et très influent dans sa famille. Une prise en charge qui se transformera, peu de temps après, en un vrai cauchemar. L'oncle paternel censé protéger l'adolescente devient son bourreau.

L'oncle avait des rapports sexuels non protégés avec la jeune adolescente, de gré ou de force, souvent en l'absence de son épouse. Allant jusqu'à faire subir à sa victime des violences corporelles chaque fois qu'elle présentait une forme de résistance et enchaîner ses deux mains pour accomplir sa basse besogne. Pour lui faire peur, l'oncle la menaçait de mort au cas



où elle oserait révéler le secret de cette union forcée à qui que ce soit. Cette situation a duré près de deux ans jusqu'à ce que le pouvoir coutumier, avec l'appui de la famille paternelle et même de sa mère biologique, décida d'officialiser cette «union précoce et forcée».

De cette union naîtront deux enfants : Kevin (en 2005) et Isaac (en 2011). Des disputes régulières et orageuses sont souvent observées au sein du couple. Une violence qui ne dit pas son nom, des viols à répétition étaient devenus monnaie courante.

Personne ne pouvait la croire, malgré ses plaintes. Carine Kimanga n'en peut plus. Au bord du suicide, elle décide, en septembre 2019, de quitter Kinshasa, laissant ses enfants aux bons soins de sa mère, pendant que son bourreau est

en voyage qui doit durer six mois. Carine organise sa fuite dans le but de garantir sa sécurité. S'assurant de quelques économies, elle prend fuite. Destination : Boma, dans la province du Kongo Central (RDC), puis Angola, par Lufu, localité frontalière à ce pays.

Par l'entremise d'une de ses amies, elle fait la connaissance d'un homme d'affaires angolais, qui voyage régulièrement à travers le monde pour ses affaires, pour l'aider à obtenir des documents de voyage pour l'Europe. Et selon les dernières nouvelles, elle serait en Pologne, en Europe, renseigne ce rapport.

Injoignable à ce jour, sa famille maternelle cherche à avoir de ses nouvelles. L'histoire de Carine Kimanga est un cas parmi tant d'autres. Le mariage forcé en Afrique est monnaie courante. En République Démocratique du Congo, c'est surtout en provinces que cette pratique est vécue. Des millions de jeunes femmes en sont victimes. Dommage.

Les gouvernements doivent mettre en place un cadre juridique et stratégique destiné à lutter contre le mariage des enfants. Dans le cadre de cette démarche, ils doivent investir dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales, de plans d'action chiffrés et de mesures législatives visant à mettre un terme au mariage précoce et forcé des enfants. Des organisations régionales et continentales, comme la CEDEAO, la CEEAC et l'Union Africaine, doivent redoubler d'efforts pour mettre fin à ces vieilles habitudes ancestrales, conformément aux objectifs de développement durable (ODD) et à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

En République Démocratique du Congo, la situation de la jeune fille demeure préoccupante au regard des violences de toutes sortes dont la jeune fille est victime. Malgré l'adoption de la Convention pour l'élimination de toutes sortes de discriminations à l'égard des femmes et de la Loi portant protection de l'enfant en 2009, les jeunes et les petites filles sont encore victimes de violences basées sur le genre, particulièrement le mariage d'enfants et le travail domestique.

## Santé : la RDC présente au forum Africa Health Excon en Egypte

**VÉRON KONGO**

« La promotion de la santé dans le continent, à travers la promotion de la production et l'approvisionnement en médicaments locaux », tel est le thème du forum Africa Health Excon qui se déroule au Caire, en Egypte, depuis dimanche 5 juin 2022.

Outre les délégués d'autres gouvernements africains, le ministre congolais de la Santé Publique, Hygiène et Prévention, Dr Jean-Jacques Mbungani prend une part active à ces assises.

Avant l'ouverture de ce forum, le ministre Mbungani a participé dans la capitale égyptienne à la quatrième session ordinaire du comité technique spécialisé sur la santé, la population et le contrôle de drogues organisée par l'Union Africaine. Ces assises ont eu pour thème « Faire progresser l'action en faveur de la sécu-

rité sanitaire et du bien-être socio-économique de la population africaine, la nutrition comme intervention de valeur ».

Tout en présentant aux partenaires internationaux le bilan de la vaccination en République Démocratique du Congo, le ministre de la Santé publique, a, dans le cadre d'un panel de forum Africa Health Excon, plaidé pour une plus grande couverture vaccinale du continent africain afin de mettre fin aux disparités entre le Nord, l'Est et le centre du continent.

En organisant ces assises, les Etats africains veulent renforcer leurs relations et consolider l'unité sur le plan de la santé des populations. En 2019, la RDC, le Nigeria et l'Ethiopie étaient parmi le top 10 mondial des pays ayant des enfants non vaccinés depuis leur naissance.

« Plus récemment, nos pays n'ont pas été épargnés



Le ministre Jean-Jacques Mbungani de la Santé publique du gouvernement congolais

par la survenue de la pandémie à COVID-19, un fléau qui a sérieusement mis à mal les progrès des performances en matière de vaccination sans parler des épidémies de rougeole, de la maladie à virus Ebola, la poliomyélite ainsi que la rupture de stock en vaccins », a relevé Dr Jean-Jacques Mbungani.

**LA RDC À LA TÊTE DU FOND MONDIAL POUR LA RÉGION DE L'AFRIQUE CENTRALE ET DE L'OUEST**

Par ailleurs, le ministre Mbungani vient d'être élu administrateur titulaire pour la région de l'Afrique centrale et de l'Ouest.

Selon le site Scooprdc qui a livré cette infor-

mation, le choix porté sur le ministre Mbungani est dû à la bonne réputation, notamment dans la gestion financière et aussi son sens managérial dans la gestion des personnes, structures de santé et leurs corollaires.

L'autre raison ayant motivé le choix porté sur la personne du ministre congolais de la Santé publique, Hygiène et Prévention est le fait d'avoir impulsé une nouvelle gouvernance au sein de son secteur combien stratégique pour un grand pays qu'est la République Démocratique du Congo.

En moins d'une année, affirme le site Scooprdc, Dr Jean-Jacques Mbungani a réussi à aligner quatre mille médecins restés des NU (nouvelles unités non payées) pendant dix ans. Il poursuit le même processus pour douze mille professionnels de santé.

# Afriland First Bank CD : les pratiques douteuses de l'actionnaire majoritaire, Paul Kammogne Fokam, mises à nues

**La situation difficile que traverse Afriland First Bank CD est le fait de son actionnaire majoritaire, le Camerounais Paul Kammogne Fokam, qui a déployé une grande machine pour écraser les actionnaires minoritaires de la Banque, dont trois Congolais et une Camerounaise, veuve Souaibou Abary, ancien directeur général d'Afriland First Bank CD mort dans les conditions mystérieuses en 2021. Dans un document, largement partagé sur la toile par dakar-actu.com, les actionnaires minoritaires de la banque dévoilent les pratiques douteuses et dangereuses de l'actionnaire majoritaire qui mettent en danger la survie de la banque.**

## ECONOMS

**L**e célèbre banquier et milliardaire camerounais, Dr Paul Kammogne Fokam, a la réputation d'être impitoyable dans les affaires. Quand il veut obtenir quelque chose, il n'hésite pas à écraser tous ceux qui s'opposent à sa vision.

Dans le déploiement du Groupe bancaire Afriland First Bank, il a connu des problèmes en Guinée équatoriale, avant d'être chassé de ce pays. Cette rupture de bans reposait d'une part sur le refus du banquier de soumettre les activités de sa holding, Afriland First Group basé en Suisse, et qui jusqu'à 2017 contrôlait Afriland First Bank, African leasing Company et CCEI Bank Guinée équatoriale au contrôle de la Cobac.

Présent en RDC en 2017, après le rachat de FIBANK, Afriland First Bank CD connaît de sérieux problèmes par le fait, apprend-on, de la malice de son actionnaire majoritaire, le Camerounais Dr Paul Kammogne Fokam qui a décidé d'écraser les actionnaires minoritaires de la banque.

Dans une lettre relayée par dakar-actu.com, les actionnaires minoritaires d'Afriland First Bank CD, à savoir Mme Wivine N'Landu, M. Jean-Taty Nsungani, M. Patrick Kafindo Zongwe, tous de nationalité congolaise, et Mme Assoumaou Epse Souaibou Amadou Garga, veuve Souaibou Abary, de nationalité camerounaise, dévoilent les pratiques douteuses et dangereuses de l'actionnaire majoritaire. Ils en ont marre de continuer à regarder la situation de cette banque, filiale du groupe camerounais en RDC, pourrir. Elle, qui avait pourtant raflé plus de parts de marché qu'aucune autre en cinq ans grâce au management de feu DG Souaibou Abary, mort dans des conditions douteuses à Kinshasa, après de nombreux désaccords avec l'actionnaire majoritaire, le Dr Fokam.

A 73 ans, Paul Kammogne Fokam demeure l'un des VIP du monde des affaires camerounais. Son groupe

Afriland First Bank (AFB) dont le holding – ce qui lui vaut des reproches récurrents de la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) –, est présent dans sept pays, de l'Ouganda au Bénin, en passant par la RDC et le Soudan du Sud. L'entrepreneur, qui pratique le cloisonnement et la solitude jusqu'à l'extrême, jouit d'une influence jamais démentie depuis environ quarante ans.

Classée 2<sup>ème</sup> fortune d'Afrique francophone subsaharienne par le magazine Forbes, par ailleurs père-fondateur des MC2, 2<sup>ème</sup> réseau des établissements de microfinance au Cameroun, dont il vient d'abandonner la gestion, Paul Kammogne Fokam est devenu l'un des bras séculiers des investissements chinois en Afrique, dans le cadre du China Africa Development Funds (CADFUND). Il est en effet la seule personnalité autorisée à présenter au Fonds chinois susmentionné, des projets aussi bien publics que privés, issus des 54 pays africains.

## LE GOUVERNEMENT S'IMMISCHE

Le dossier Afriland First Bank CD a été évoqué, le vendredi 3 juin 2022, au Conseil des ministres. D'après le ministre des Finances, Nico-



Le puissant Dr Paul Kammogne Fokam, l'homme qui martyrise les actionnaires minoritaires de la filiale congolaise d'Afriland First Bank

las Kazadi, qui a présenté la situation, cette institution financière traverse une crise multidimensionnelle.

Face à cette situation, le Gouvernement a encouragé la Banque Centrale du Congo à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de protéger la stabilité du système bancaire et l'épargne du public dans un meilleur délai.

«*En ce qui concerne les banques en difficulté, le ministre a évoqué la situation d'Afriland First Bank CD au regard de la crise multidimensionnelle qu'elle traverse. Le ministre des Finances, président du comité de stabilité financière, a présenté un rapport qui met un accent particulier sur l'impérieuse nécessité d'une résolution ordonnée des difficultés actuelles notées auprès de Afriland First Bank CD dans la stricte application et*

*exclusive de la loi bancaire par la Banque centrale du Congo. Ainsi, la Banque centrale du Congo a été encouragée à prendre toutes les dispositions idoines pour protéger la stabilité du système bancaire et l'épargne du public dans le plus bref délai conformément à la loi organique portant sur son organisation et son fonctionnement*», rapporte le compte rendu de la 56<sup>ème</sup> réunion du Conseil des ministres.

Des rumeurs sur la faillite de cette banque circulaient dans l'opinion depuis quelques mois, une situation que la banque elle-même refusait. Dans un communiqué de presse qu'il avait signé le 20 mai 2022, le directeur général adjoint de Afriland First Bank CD avait informé l'opinion publique en général et sa clientèle en particulier qu'une campagne médiati-

que diffamatoire, teintée d'intox, a été lancée en son encounter par des personnes mal intentionnée en compllicité avec certains collègues révoqués pour faute lourde, dont le seul but est de nuire à son image de marque, laborieusement construite avec l'effort de son personnel.

Pour la banque, ce sont ses anciens agents qui sont à la base de cette situation pour des fins de déversement de leurs frustrations. «*Ces ennemis de cette banque s'acharnent à ternir l'image de notre institution en utilisant des méthodes peu recommandables et en diffusant à travers les réseaux sociaux des informations délibérément biaisées et qui constituent à désinformer l'opinion afin de porter atteinte à la stabilité du secteur bancaire en RDC*», avait-elle expliqué.

Cette situation de Afriland First bank CD intervient au moment où certains Congolais et agents n'ont pas toujours perçu la totalité de leur argent après la faillite de la BIAC.

Cette lettre des actionnaires minoritaires, adressée aussi bien aux autorités de la RDC que du Cameroun, est une véritable bombe. Elle sonne l'hallali des pratiques peu orthodoxes de Paul Kammogne Fokam qui condamne finalement Afriland First Bank à une mort lente.

Il y a donc intérêt à parler au plus pressé en mettant hors d'état de nuire cet actionnaire majoritaire qui, en voulant étouffer les actionnaires minoritaires déstabilise terriblement Afriland First Bank CD.



Façade extérieure du siège social d'Afriland First Bank CD (Kinshasa)



# Corruption : l'arrestation des frères Gupta crée un séisme en Afrique du Sud

**L'arrestation à Dubaï, aux Emirats Arabes Unis, de deux des frères Gupta, principaux suspects dans le vaste scandale de corruption qui a abouti à la chute de l'ancien président sud-africain Jacob Zuma, a fait l'effet d'un séisme en Afrique du Sud.**

## ECONEWS AVEC AFP

L'annonce est tombée lundi soir, via un communiqué du gouvernement sud-africain : Atul et Rajesh Gupta ont été arrêtés. La police de Dubaï, liant leur interpellation à «des accusations criminelles et de blanchiment d'argent», a précisé que leur extradition doit être finalisée.

La traque des sulfureux hommes d'affaires d'origine indienne qui ont si-phonné les caisses de l'Afrique du Sud touche à sa fin. La justice tente depuis des années de mettre la main sur la famille qui a acheté Jacob Zuma, à coups de pots-de-vin, pendant ses deux mandats à la tête du pays (2009-2018).

Officiellement, les deux frères étaient recherchés par Interpol au sujet d'un contrat douteux d'1,5 million d'euros. Le procès dans cette affaire a été repoussé en l'absence d'accusés et prévu pour septembre, mais «l'extradition est une procédure complexe»,

a prévenu mardi le parquet. L'ANC, parti historique au pouvoir, réclame une procédure accélérée pour que la justice puisse faire son œuvre.

La riche famille est plus largement accusée d'avoir infiltré le sommet de l'Etat grâce à sa longue amitié avec Jacob Zuma : influence sur les choix de ministres, pressions pour empêcher des contrats publics, pillage des entreprises publiques (électricité, transports, aviation), avant de prendre la fuite.

Selon certaines estimations, le trio aurait raflé l'équivalent d'environ trois milliards d'euros.

Le troisième frère, Ajay, n'est pas concerné dans ce chapitre mais est cité dans une autre affaire de détournements et corruption.

Le principal parti d'opposition, Democratic Alliance, s'est réjoui de ces arrestations, espérant qu'elles signalent le début des poursuites contre les «responsables des difficultés auxquelles des millions de Sud-Africains sont confrontés aujourd'hui».



Dans cette photo d'archives de septembre 2010, Atul Gupta, de la famille Gupta, est vu devant les tribunaux de grande instance de Johannesburg.

## EMPRISE

Après des révélations de presse, un rapport explosif de la médiatrice de la République avait dévoilé fin 2016 l'ampleur de l'emprise : l'Afrique du Sud est outrée, des poursuites contre la fratrie sont lancées pour vol, fraude et association de malfaiteurs.

En 2018, une commission indépendante est chargée d'enquêter sur la corruption d'Etat. L'ANC pousse alors Zuma à la démission. Sentant le roussi, la famille Gupta s'évanouit dans la nature. La rumeur laisse entendre qu'ils auraient

trouvé refuge à Dubaï.

Un volet du rapport de la commission, dont les conclusions sont encore attendues, soulignait en avril que «dès le début de son premier mandat», Zuma «était prêt à faire tout ce que les Gupta voulaient».

Cyril Ramaphosa, qui a succédé à Zuma disgracié, a juré d'éradiquer la corruption. Rapatrier les Gupta serait un coup d'éclat mais le chef d'Etat est lui-même dans la tourmente.

Une plainte déposée la semaine dernière affirme que le président, à la tête d'une

importante fortune personnelle, a dissimulé un cambriolage en 2020 dans une de ses propriétés, à la police comme au fisc.

Les voleurs y avaient trouvé l'équivalent de 3,8 millions d'euros en espèces, selon cette plainte déposée par l'ex-chef du renseignement, Arthur Fraser. Ce dernier avance que le président aurait «payé» les cambrioleurs «pour leur silence».

«Ceux qui pourchassent les corrompus ont aussi des cadavres dans leurs placards», estime auprès de l'AFP Sandile Swana, un politologue sud-africain indépendant.

M. Ramaphosa assure n'avoir jamais volé d'argent, que les montants avancés sont très exagérés et dénonce les «motivations politiques» de ses opposants, selon lui à la manoeuvre.

Le leader de la gauche radicale Julius Malema a appelé mardi au «retrait» du chef de l'Etat le temps de l'enquête, lors d'une conférence de presse.

Cette affaire embarasse Cyril Ramaphosa quelques mois avant que l'ANC ne se prononce sur son maintien pour un second mandat lors de l'élection présidentielle de 2024.

# Gazoduc Nigeria-Maroc : le Conseil exécutif fédéral approuve l'accord avec la CEDEAO

## ECONEWS

Le Conseil exécutif fédéral du Nigeria (FEC) a donné son accord pour que la Compagnie pétrolière nationale nigérienne (NNPC) conclue un accord avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour la construction du gazoduc Nigeria-Maroc.

Le ministre d'État nigérian aux Ressources pétrolières, Timipre Sylva, a révélé la conclusion de cet accord dans une déclaration à la presse à l'issue de la réunion du FEC présidée par le vice-président Yemi Osinbajo, mercredi au palais présidentiel d'Abuja, rapporte l'Agence nigérienne de presse (NAN).

M. Sylva a déclaré que le projet était encore au stade de la conception technique préliminaire, indique NAN.

«Le ministère des Ressources pétrolières a présenté trois notes au Conseil. Dans la première note, le Conseil a ap-

prouvé l'exécution par la NNPC du protocole d'accord avec la CEDEAO pour la construction du gazoduc Nigeria-Maroc», ajoute la même source.

«Ce gazoduc doit acheminer le gaz vers plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, vers le Maroc et, à travers le Maroc, vers l'Espagne et l'Europe», précise M. Sylva.

Le gazoduc relierait le gaz nigérian à chaque pays côtier d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Togo, Ghana, Côte d'Ivoire, Liberia, Sierra Leone, Guinée, Guinée-Bissau, Gambie, Sénégal et Mauritanie), pour se terminer à Tanger, au Maroc, et à Cadix, en Espagne.

Le méga-projet de gazoduc Nigeria-Maroc, dont l'étude de faisabilité a été entamée en mai 2017 avec un coût de plusieurs milliards de dollars, avait été lancé au cours de la visite officielle du Roi Mohammed VI, en décembre 2016 à Abuja, et un accord y afférent avait été signé, le 10 juin 2018, lors d'un déplace-



Le projet de gazoduc Nigeria - Maroc est en pleine expansion

ment à Rabat du président nigérian, Muhammadu Buhari.

## RABAT ABRITE LA 1<sup>ÈRE</sup> RÉUNION MINISTÉRIELLE DES ETATS AFRICAINS ATLANTIQUES

Dans le souci d'intégrer le plus possible les pays africains dans sa politique, le Maroc abrite ce mercredi à Rabat la première réunion ministérielle des Etats africains

atlantiques, qui verra la participation de 21 pays de la façade atlantique, dont une quinzaine représentés au niveau ministériel, indique mardi le ministère des Affaires étrangères, de la coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger.

Cet événement sera une occasion de concevoir une vision africaine commune sur cet espace vital, de pro-

mouvoir une identité atlantique africaine et de défendre d'une seule voix les intérêts stratégiques du Continent, souligne le ministère dans un communiqué.

Les travaux de cette réunion ministérielle s'articuleront autour de trois thématiques, à savoir, «Dialogue politique, de sécurité et de sûreté», «Economie bleue et connectivité» et «Environnement et énergie».

Cette initiative marocaine vient confirmer l'attachement du Royaume à l'optimisation de la valeur stratégique de l'Atlantique, et son souhait de voir l'ensemble des pays riverains se rassembler de part et d'autre de l'Atlantique autour de principes communs et d'intérêts convergents.

Dans le cadre de la préparation de cette première réunion ministérielle, une réunion des hauts fonctionnaires s'est tenue, le mardi 7 juin 2022.

# Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS)



## Avis d'Appel d'offres

*(Procédure à enveloppe unique)*

Pays : République Démocratique du Congo  
 Nom du Projet : **Projet Multisectoriel de Nutrition et de Santé en RDC (PMNS)**  
 Numéro du crédit/Don : **P16876**  
 Intitulé du Marché : **ACQUISITION ET DOTATION DE 8 VEHICULES 4X4 AUX DPS KASAÏ, KASAÏ CENTRAL, KWILU ET SUD-KIVU**  
 Référence : **DAON N°ZR-DRC-MSP-282027-GO-RFB**

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement de la Banque Mondiale pour financer le Projet Multisectoriel de Nutrition et de Santé en RDC (PMNS) et a l'intention d'utiliser une partie de ce crédit pour effectuer des paiements au titre du Marché d'Acquisition et dotation de 8 véhicules 4X4 aux DPS Kasai, Kasai-Central, Kwilu et Sud-Kivu.

2. Le Ministère de la Santé Publique à travers l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé sollicite des offres fermées de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir les véhicules aux DPS aux niveaux des 4 provinces concernées par le PMNS (Kasai, Kasai-Central, Kwilu et Sud-Kivu). Les Fournitures sont constituées d'un (1) seul lot indivisible.

L'évaluation et l'attribution se feront pour le lot entier. Les Fournitures seront livrées en République Démocratique du Congo (RDC) dans les installations des Divisions provinciales de la santé (DPS) des provinces du Kasai, Kasai-Central, Kwilu et Sud-Kivu. Le délai de livraison est compris entre 2 et 3 mois.

3. La procédure sera conduite par mise en concurrence nationale en recourant à un Appel d'Offres (AO) telle que définie dans le «**Règlement applicable aux Emprunteurs - Passation des Marchés dans le cadre de Financement de Projets d'Investissement daté de Juillet 2016, révisé en novembre 2017, Aout 2018 et Novembre 2020**» de la Banque Mondiale («le Règlement de passation des marchés»), et ouverte et tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

4. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS) - Dr Dominique BAABO KUBUYA, courriel [pdssmrdc.cd](mailto:pdssmrdc.cd) et [ugp-marche@pdss.cd](mailto:ugp-marche@pdss.cd), et prendre connaissance du Dossier d'Appel d'Offres à l'adresse mentionnée N°1 ci-dessous de 9h00 à 15h30 heure locale (GMT+1) :

5. Le Dossier d'Appel d'Offres en Français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de Cent dollars Américain (100 \$US). La méthode de paiement sera le paiement en espèce ou par virement sur le compte ci-dessous indiqué contre un récépissé de paiement.

Nom de la Banque : **ECOBAN K RDC**  
 Titulaire du compte : **MIN FIN PDSS VIC DAO**  
 N° de compte : **00026000143560000777372**

Le dossier d'appel d'Offres sera adressé par voie électronique.

6. Les offres devront être remises à l'adresse N°1 ci-dessous au plus tard **le 4 juillet 2022 à 15h00** heure locale (GMT+1). La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires et des personnes présentes à l'adresse N°2 mentionnée ci-dessous **le 4 juillet 2022 à 15h30** heure locale.

7. Les offres doivent être accompagnées d'une **Garantie d'offre** d'un montant indiqué ci-dessous, ou l'équivalent dans une monnaie librement convertible : **7.000 \$US (Dollars américains sept mille)**.

Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

**Adresse N°1**  
**Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS)**  
**Concession INRB, Croisement des avenues des Huileries et Tombalbaye, Bâtiment PDSS,**  
**Gombe Kinshasa, - RDC**  
**Attention : Olivier MBO ILENGA**  
**Téléphone : +243 814241420**

**Courriel : [omboilngga@yahoo.fr](mailto:omboilngga@yahoo.fr)/[ugp-marche@pdss.cd](mailto:ugp-marche@pdss.cd) / [pdssmsp.rdc@gmail.com](mailto:pdssmsp.rdc@gmail.com)**

**Adresse N°2**

**Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG-PDSS)**  
**Concession INRB, croisement des avenues des Huileries et Tombalbaye, Bâtiment PDSS, Gombe Kinshasa, RDC**  
**Salle de réunion**

**Téléphone : +243 815586623**

**Courriel : [omboilenga@yahoo.fr](mailto:omboilenga@yahoo.fr)/[ugp-marche@pdss.cd](mailto:ugp-marche@pdss.cd) / [pdssmsp.rdc@gmail.com](mailto:pdssmsp.rdc@gmail.com)**

Pour le Coordonnateur National de l'UG-PDSS

Le Coordonnateur Adjoint

Dr ~~Didier~~ RAMANANA



# Eliminatoires CAN 2023 : après le naufrage face au Gabon, la RDC en opération commando au Soudan

**Battus à domicile par les Panthères du Gabon, les Léopards de la RDC jouent le tout pour le tout ce jeudi face au Soudan pour se relancer dans cette phase des éliminatoires à la Coupe d'Afrique des Nations (CAN Côte d'Ivoire 2023).**

**N.K.**

**M**is en déroute à domicile par les Panthères du Gabon, les Léopards de la RDC vont tenter ce jeudi une opération commando au Soudan dans le cadre des éliminatoires à la Coupe d'Afrique des Nations, prévue en 2023 en Côte d'Ivoire.

Les Léopards sont arrivés ce dimanche 5 juin dans la soirée à Khartoum où ils seront reçus par les Crocodiles du Nil du Soudan, en match de la 2<sup>e</sup> journée-groupe I des éliminatoires de la CAN-Côte d'Ivoire 2023.

Défaits par les Panthères du Gabon, le samedi 4 juin 2022 à Kinshasa, les Fauves congolais sont déjà sous pression avec ce mauvais résultat concédé à domicile. Ils sont clairement contraints à l'exploit devant un adversaire qui a perdu également son premier match. On a appris la leçon du côté congolais, dit-

on et on sait ce qu'il doit être fait.

« Nous avons connu des débuts difficiles. Nous aurions espéré commencer différemment. Mais il nous reste beaucoup de temps et autant de matchs pour faire mieux. Cela commence par ce match face au Soudan. Nous sommes très déçus de ce qui s'est passé... mas pas abattus. Nous sommes des professionnels et nous savons que nous avons fauté dans ce match-là. A nous de faire mieux.



Les Léopards de la RDC à leur arrivée au Soudan

Nous ne pouvons pas faire pire que le premier match. Je ne lis pas l'avenir mais je sais que ce groupe a beaucoup de talents. Nous avons

des joueurs de qualité et qui ont beaucoup d'envie. A nous joueurs et staff technique de nous unir pour trouver des solutions pour les points

négatifs que nous avons. Ce qui nous manque, ce sont les résultats. C'est ce qui compte. Pour valider le travail, il faut gagner», a confié Marcel Tisserand, le capitaine de cette sélection, à son arrivée au Soudan.

Après avoir raté sa sortie face au Gabon (0-1) à Kinshasa, la RDC espère remporter cette bataille. Mais, ce ne sera pas facile, car le Soudan a aussi été battu (0-3) par la Mauritanie lors de la 1<sup>re</sup> journée.

A l'issue de la première journée, le classement se présente comme suit :

1. Mauritanie 3 points (+3)
2. Gabon 3 points (+1)
3. RDC 0 point (-1)
4. Soudan 0 point (-3)

## Linafoot D1 : SM Majesté aligne sa troisième défaite successive à Kinshasa

**NANA KANKU**

**L**a descente aux enfers continue pour Sa Majesté Sanga Balende qui peine à retrouver sa marque au championnat national de la Ligue nationale de football, Division 1. Après avoir buté au mur de V. Club et DCMP, Sanga Balende a fait également naufrage face à l'Académie Club Rangers.

Avec la reprise de la 27<sup>ème</sup> édition du championnat national de la Linafoot, Division 1, Sa Majesté Sanga Balende n'y arrive plus. Lundi au stade des Martyrs de la Pentecôte,

Sanga Balende s'est incliné devant l'Académie Club Rangers de Kinshasa sur un score étriqué d'un but à zéro. L'unique réalisation de la partie est l'œuvre de Chico Mukeba à la 64<sup>ème</sup> minute de jeu.

C'est pour la 3<sup>ème</sup> fois consécutive que l'équipe de Mbuyi-Mayi n'est pas arrivée à battre les équipes kinoises depuis la reprise du championnat national de la Linafoot

Malgré plusieurs changements opérés au cours du match, Sanga Balende n'a pas réussi à inverser la tendance. Cette troisième défaite successive boucle le périple de

Sanga Balende à Kinshasa. Les poulains de Daouda Lupembe vont prendre la direction de l'Est du pays pour tenter de se relancer. Sanga Balende joue ce jeudi à Bubaku face à l'Etoile du Kivu

A Kolwezi, AS Simba accueille ce jeudi le Racing Club de Kinshasa au stade Dominique Diur, alors que Blessing se mesure au FC Renaissance du Congo.

### MOÏSE KATUMBI AU SECOURS DE LA LIGUE 2

La Ligue nationale de football a reçu officiellement, le lundi 6 juin 2022, les fonds

alloués par Moïse Katumbi pour l'affiliation de six équipes de l'Est de la République Démocratique du Congo, engagées en Division 2 pour la saison sportive 2021-2022.

L'information a été livrée à la presse par le président de la Linafoot, Bosco Mwehu, qui a évoqué un montant de 30.000 USD débloqués par le président en exercice du TP Mazembe pour venir en aide à ces équipes en difficulté.

« Je confirme que le compte a été crédité. Nous serons en réunion et nous allons reporter certains matchs », a-t-il affirmé.

## Foot féminin : 24 équipes éligibles au 13<sup>ème</sup> championnat national de Kinshasa

**ECONEWS**

**L**e secrétariat national de la Ligue nationale de football féminin (LINAFF) a transmis à la direction de la communication et médias de la Fédération congolaise de football association (FECOFA) la liste des équipes éligibles au 13<sup>ème</sup> championnat national de football féminin de la RDC de toutes les provinces ayant organisé leurs championnats provinciaux en bonne et due forme.

### CINQ CRITÈRES À REMPLIR

Pour participer à ce tournoi, les équipes devront remplir cinq critères, rappelle la note circulaire n°001/LINAFF/PR ai SN/2022 du 11 avril 2022 de la LINAFF. Les clubs concernés par ces dispositions sont les 24 éligibles à la 13<sup>ème</sup> édition du championnat national de la RDC.

La circulaire rappelle, qu'en

prélude de la participation du club champion de la 13<sup>ème</sup> édition du championnat national à la 2<sup>ème</sup> édition de la Ligue féminine des Champions de la CAF, les clubs engagés à la compétition nationale doivent remplir les cinq (5) critères ci-après :

**I. Critères sportifs** : l'entraîneur principal doit disposer d'une Licence CAF A ou B, PRO A ou B valide d'une Confédération sœur; l'entraîneur adjoint doit détenir une Licence CAF A, B ou C; PRO A, B ou C valide d'une Confédération sœur; le club doit s'enregistrer sur FIFA Connect; les joueuses doivent passer un examen médical au Centre national de médecine de sport ou au Centre provincial de médecine de sport

**II. Critères d'infrastructures** : être propriétaire des stades d'entraînement; ou locataire de stade d'entraînement avec contrat de location ou d'utilisation d'installa-

tions d'entraînement; les stades d'entraînement doivent être homologués par la CAF.

**III. Critères administratifs liés au personnel** : le club doit, en dehors du coach, désigner un responsable de l'administration.

**IV. Critères juridiques** : le club doit avoir un Statut notarié et F 92.

**V. Critères financiers** : le club doit disposer d'un compte bancaire au nom du club; le club dépose la copie du rapport de l'Assemblée générale de la saison précédente (2020-2021).

### LES ÉQUIPES RETENUES

Province du Nord-Kivu  
Mbendekele  
Beni Sport  
Province du Maniema  
Renaissance de Kindu  
**Province du Sud-Kivu**  
Etoile du matin  
Province de l'Ituri  
FCF Tosepela

Ituri FCF  
FCF B 52

**Province de la Tshopo**  
Inter Stars

**Province du Kasai Occidental**

TP Mazembe de Kananga  
AS Sainte Marie  
**Province du Kasai Oriental**  
FCF Muselamayi  
FF 37<sup>ème</sup> CPC

**Province de l'Equateur**  
FCF V.Club  
FCF Bolenge

**Province de Bandundu**  
Nto Mambote

**Province du Kongo Central**  
EFF Espoir de KASANGULU  
Province de Lualaba

OCEK

JSK

**Province du Haut Katanga**  
OCL City

TP Mazembe de Lubumbashi  
DCMP Bikira

**Province de Kinshasa**  
FCF Amani  
Espoir de Kin

CSF Bikira de Kinshasa

**ECONEWS**

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations  
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/  
Gombe

Tél : +243 81 904 17 63/  
89 301 93 05  
+ 243 903185670  
E-mail :

[kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Faustin KUEDIASALA

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Hugo TAMUSA

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Florent N'LUNDA N'SILU

**RÉDACTION GÉNÉRALE**  
Faustin KUEDIASALA  
Hugo TAMUSA  
Florent N'LUNDA N'SILU  
Véron KONGO

Jonathan MUTADJIRI  
Nana Kanku  
A.T. MPUTU

**COLLABORATEUR EXTÉRIEURS**  
Marc NZATE  
Francis Mayuma

**WEB MASTER**  
Tighana MASIALA

**PRODUCTION**  
Michel MASUDI  
+243 907314011

**COMMERCIAL**  
John RUSHIMBA

**INTENDANT GÉNÉRAL**  
René LOKOTA

Arrêt sur images

# Arrivée à Kinshasa du Roi Philippe de la Belgique

